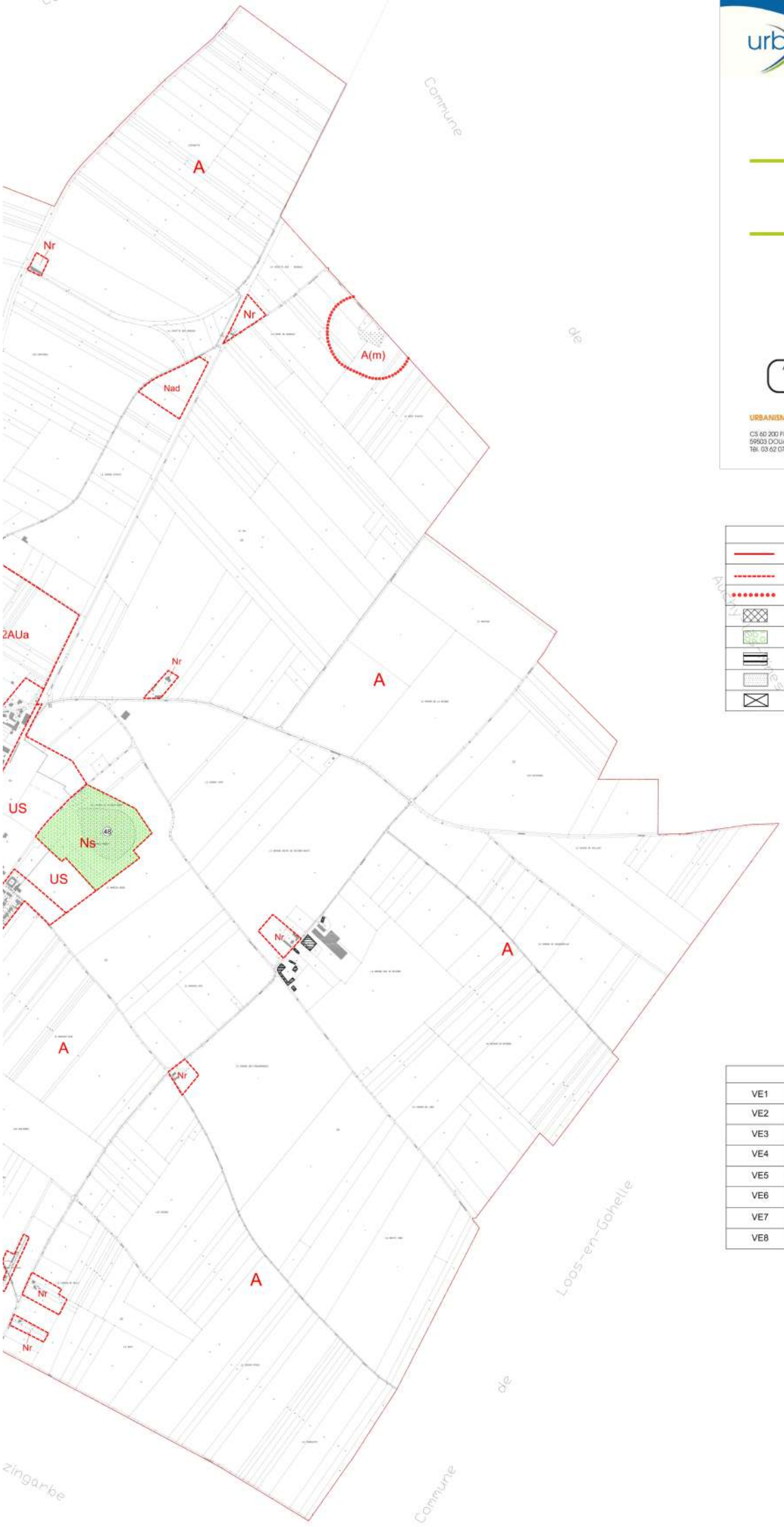

urbycom

SIVOM des 2 Cantons
Modification du PLU

VERMELLES
Partie Est

Annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 28 juin 2017
Le Conseiller délégué
Pierre-Alain

PLAN DE ZONAGE

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SIVOM DES DEUX CANTONS EN DATE DU 27 JUIN 2016
LE PRÉSIDENT DU SIVOM DES 2 CANTONS
DELEDOURT, D.

Approuvé le :	Mis en révision le :	Arrêté le :	Approuvé le :
22 /03/94	08/11/2000	12/07/2005	29/06/06

URBANISME • PAYSAGE • ENVIRONNEMENT

CS 60 200 Flers-en-Escrebieux
59503 DOUAI Cedex
Tél. 03 62 07 80 00 - Fax. 03 62 07 80 01

Echelle : 1/5000ème

N W E S

LEGENDE	
	Limite communale
	Limite de zonage
	Limite de secteur
	Emplacement réservé
	Plantations à réaliser
	Bâtiment repéré dans le cadre de l'article L151-42 du Code de l'Urbanisme
	Emprise et numéro des terrils
	Construction n'apparaissant pas au cadastre

EMPLACEMENT RESERVE AU BENEFICE DE LA COMMUNE	
VE1	Pour la création de voirie de désenclavement de la zone 2AUa
VE2	Pour la création de voirie de désenclavement de la zone 2AUa
VE3	Pour la création de voirie de désenclavement de la zone 1AUa1
VE4	Pour la création de voirie de désenclavement de la zone1AUa1
VE5	Pour la création de voirie de désenclavement de la zone 1AUa(Lb4)
VE6	Pour la réalisation d'une caserne de pompiers
VE7	Pour l'élargissement de voirie
VE8	Pour la création de voirie de désenclavement de la zone 1AUa1